

62^{ème} Assemblée Générale Ordinaire
Fédération française de naturisme
24, 25 et 26 septembre 2021
« Première partie »

OUVERTURE DE L'AGO PAR VIVIANE TIAR, PRESIDENTE

Viviane informe et rend hommage, lit un texte pour Paul Réthoré, ancien Président de la Fédération française de naturisme, récemment décédé.

Viviane souhaite la bienvenue à tous les participants pour leur présence à cette Assemblée Générale Ordinaire et les remercie pour le travail effectué en 2020 mais aussi en 2021 malgré un contexte difficile.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire : le Conseil d'Administration a proposé un débat, et travailler sur les statuts tous ensemble et de les faire voter pour l'AG 2022 (nombre important de pouvoirs par rapport aux Associations présentes au Congrès).

Elle précise que le BF et le CA se sont réunis en commission pour travailler sur la modification des statuts.

Toutes les Associations ont reçu les statuts actuels ainsi que le projet (version V8).

La Présidente demande s'il y a des questions et précise que les statuts seront votés l'an prochain.

Tous les participants ont voté à main levée à l'unanimité pour cette proposition.

Présentation des membres du Bureau Fédéral :

- Viviane Tiar : Présidente
- Yves Leclerc : Vice-Président
- Patrick Chandeze : Trésorier-général
- Frédéric Martin : Trésorier-adjoint
- Fanny Blanchet : Secrétaire générale
- Michèle Charles-Dominé : Secrétaire adjointe
- Albert Richard : assesseur
- Éric Stéfanut : assesseur, responsable communication et réseaux sociaux

Viviane rappelle l'arrêt de Julien Claudé-Pénégy au BF du fait de son non-renouvellement de son poste d'administrateur de la Région Ile de France.

Présentation du Conseil d'Administration

- Béatrice Billot, Administratrice de la Région Ile de France
- Dominique Legrand, Administratrice de la Région Hauts de France
- Jean-Claude Antoine, Administrateur de la Région Aquitaine
- Dominique Blairé, Administrateur de la Région Pays de la Loire
- Christian Bugeat, Administrateur de la Région Poitou-Charentes
- Dominique Dufour, Administrateur de la Région Lorraine Champagne Ardennes
- Nicolas Tomasseli, Administrateur de la Région Bourgogne Franche-Comté
- Pascal Foignot, Président de Région de la Région Bourgogne Franche-Comté
- Marc Barnier, Administrateur de la Région Auvergne
- Jean-Marie Lecoœur, Administrateur de la Région Normandie
- Guy Reiminger, Administrateur de la Région Alsace
- Pierre Sendral, Administrateur de la Région Midi-Pyrénées
- Marie Palette, Administratrice Nationale
- Magali Martinez-Stéfanut, Administratrice Nationale, déléguée aux sports FNI
- Laurent Luft, Administrateur National, commission Europe FNI
- Michel Delise, Administrateur National, délégué aux sports FNI
- Éric Stéfanut, Administrateur National, responsable des techniques électroniques de communication
- Laurent Daloyau, Administrateur National
- Jean-Lou Dumon-Carbonnet, Administrateur National
- Michel Authiat, Responsable des petites et moyennes structures
- Jean-Michel Oltra, Responsable des grandes structures

Présentation des Chargés de missions :

- Thierry Guillot, chargé des techniques informatiques
- Fabrice Pannetier, chargé de la culture

Présentation des vérificateurs aux comptes :

- Nathalie Barreau
- Michel Savatier

Présentation des modérateurs et modératrices groupe Facebook :

- Eric Stefanut - Régis Monseaux - Magali Martinez Stefanut
- Nathalie Barreau - Agn ès Raguenaud - Frédéric Le Cann
- Ted Anspach

Viviane rappelle que nous devons fêter les 70 ans de la Fédération au CHM Montalivet en 2020 malheureusement cela n'a pas pu se faire, remerciements au CHM et à Jean-Claude Antoine pour l'organisation qui était prévue.

Remerciements à Nathalie et Michel (vérificateurs aux comptes) pour le bon travail.

Une pensée à tous ceux qui nous ont quitté en 2020 et 2021 en particulier Jacques Luneau, Secrétaire du Conseil Régional de Bretagne, membre fondateur de l'association des randonneurs bretons.

Éric Stéfanut prend la parole pour expliquer la présentation des statuts et non le vote de ceux-ci. Il est préférable d'avoir une démocratie directe pour faire voter le changement des statuts, représentation des licenciés directs, le rôle des vérificateurs aux comptes (connaissance des finances et de la comptabilité).

Jean-Lou précise la différence entre vérificateurs et commissaire aux comptes (certification des pièces comptables).

DEBAT SUR LES STATUTS VERSION 8

Lecture de la version 8 des statuts par Eric (surlignage gris des expressions rajoutées durant la réunion sur les articles) :

La première version établie ne correspondait pas aux attentes des membres du BF, du CA et des Associations. La plus importante des modifications serait la représentation des licenciés directs au Conseil d'Administration, élu par les adhérents directs.

Rappel du rôle des vérificateurs aux comptes d'une association : ils sont chargés de vérifier l'exactitude des comptes.

TITRE 1 : PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Article 1 : Objet

Question de Bruno Saurez, Président ANP Marseille : « Qu'entendez-vous par respect par rapport à la législation française ? Respect de l'éthique naturiste est-elle précisée ?

Réponse de Maître Picard (avocat) : La question de législation il y a une ambiguïté. Les statuts doivent être exhaustifs. Tout ce que nous faisons dans l'Association doit être prévu dans les statuts. Ne pas fixer des obligations supplémentaires.

Pierre-Emmanuel Baudoux, secrétaire de l'Association Naktivity : « Le terme de discrimination est dérangeant ».

Maître Frédéric Picard : l'application pour les Associations recevant du public.

On précise la notion de discrimination dans l'article 225.1 mais l'infraction est définie dans l'article 225.2.

CS Valence, Pierre Marmonier : « assurer la défense, on se demande si c'est une défense symbolique ou pratique ».

Réponse d'Éric : avec la licence, un recours juridique, un accompagnement et un conseil juridique sont possibles. L'assurance prend en charge les frais de l'avocat en cas de relaxe.

Jean-Lou précise que cela concerne les Associations recevant des clients.

Eric précise que la fédération est contre toute discrimination.

Maître Picard : « La discrimination c'est l'article 225.2 définie à l'égard d'une personne physique ou morale, est puni de 3 ans d'emprisonnement et 45000€ d'amende ».

Roland Baudy, les Naturistes Sarthois : « l'article n'est pas dans le bon ordre, il faut prévenir avant de guérir ».

TITRE II : COMPOSITION

Article 5 : composition de la Fédération :

Les membres actifs :

- 1-1 Les Associations Naturistes à caractère associatif : rajouter les AFUL (Jean-Lou)
- 1-2 Les personnes morales ou structures dûment constituées.

Christian Bugeat : « pour pouvoir voter à l'AG, les associations régionales doivent avoir vendues au moins 10 licences, même réglementation que les Associations locales. Crainte que les licences associatives soient reportées aux associations régionales ».

Michèle Charles-dominé : « les statuts des régions doivent être modifiés en fonction de la Ffn ».

Eric Foulatier, Président ACSN : « pas d'intérêt de créer des licences régionales ».

Pierre Sendral, Président Région Midi-Pyrénées : « l'intérêt de ramener les licences directes dans les associations indirectement. En 2021, Midi-Pyrénées, 37 licences ».

« Un représentant des personnes physiques licenciées directes élu parmi les membres. Les modalités de l'élection seront précisées dans le RI ».

Vote de consultation pour laisser les membres actifs : rajouter **les licenciés directs nationaux et régionaux**.

Interrogation d'*André Quillot, de l'Association Encor* sur la procédure de l'élection des licenciés directs.

Jean-Lou précise que la Fédération possède un fichier de licenciés directs et pourra envoyer un mail.

Christian Bugeat précise que toute personne qui prend sa licence doit être représentée.

Bruno Saurez, Association Naturiste Phocéenne, l'important est de noter l'évolution des mentalités en nommant un représentant des licenciés directs. Nous ne sommes pas sûr de trouver un représentant.

Article 6 : Admission et Adhésion

Les adhésions licences directes :

« Toute personne physique peut adhérer directement à la Fédération ou à une Région de son choix, sans passer par une structure associative affiliée ou à une entité à caractère commercial, à la condition de s'acquitter du montant de la licence annuelle ».

Le responsable des licenciés directs doit respecter les statuts de la Fédération.

Les associations Affiliées :

« Pour être membre de la Fédération, les Associations candidates doivent adhérer aux présents statuts, au RI qui en découle, et s'acquitter de la cotisation annuelle. Tous les adhérents des associations affiliées doivent s'acquitter du montant de la licence annuelle.

En outre, elles doivent pour être admissibles, être membre de la Région Ffn auprès de laquelle leur dossier de demande d'affiliation serait déposé ».

Préciser : les Associations affiliées à la Fédération doivent être obligatoirement adhérentes à la région naturiste correspondant.

Françoise Metais, représentante du CS Nature pose la question concernant les Associations nationales.

Viviane lui répond qu'il n'y a pas de modification pour les Associations nationales.

Un débat s'instaure autour de la licence. La promotion de la licence c'est d'évoquer l'assurance. Dans les statuts de la Fédération, la licence est obligatoire.

Les entités naturistes à caractère commercial :

« Pour être membre de la Fédération, les entités doivent adhérer aux présents statuts, au RI, présenter une demande d'adhésion qui doit être agréée par le CA avec avis de l'Association Régionale et s'acquitter de la cotisation annuelle ».

Ce sont les Régions qui proposent une demande d'Affiliation faisant remonter le dossier à la Fédération.

ARTICLE 8 : PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE

Pour les individuels :

Frédéric Picard explique que le respect de la défense est impératif. Il faut qu'une personne soit convoquée avant la sanction définitive.

Pour les Associations :

« La qualité de membre se perd par :

- la démission adressée par écrit à la présidence de la Fédération et la région d'appartenance concernée,
- le non-paiement de la cotisation annuelle, constaté par le CA,
- la radiation est prononcée par le CA après avis de la Commission Juridique, conformément aux mesures d'urgence prévues au RI, pour infraction aux présents statuts, RI ou pour tout autre motif contraire aux valeurs

du naturisme et/ou portant préjudice aux intérêts moraux et matériels de la Ffn, l'Association aura auparavant été invitée à faire valoir ses droits à la défense auprès du CA,

- la dissolution de l'association ».

La partie est à retravailler.

Pour Jean-Claude Antoine, Administrateur Région Aquitaine, nous devrions plus parler de Commission Juridique alors que Michèle Charles-Dominé, Administratrice Région Bretagne, précise l'avis consultatif de la commission juridique.

Maître Frédéric Picard rappelle que les **motifs** sont dans les statuts alors que la **procédure** est dans le règlement intérieur.

Les entités naturistes à caractère commercial :

« La radiation est prononcée par le CA après avis de la Commission Juridique, conformément aux mesures d'urgence prévues au RI, pour infraction aux présents statuts, RI ou pour tout autre motif contraire aux valeurs du naturisme et/ou portant préjudice aux intérêts moraux et matériels de la Ffn, l'entité naturiste à caractère commercial aura auparavant été invitée à faire valoir ses droits à la défense auprès du CA ».

La commission juridique sera notée dans le règlement intérieur.

Un débat sur la possibilité de créer une « liste noire » dans le logiciel de création de la licence Ffnpro de ces personnes indésirables.

TITRE III – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Article 9 – Organisation Territoriale

Organisation territoriale :

La Ffn est organisée par Régions. Chaque Région est administrée par une Association Régionale selon le découpage prévu au Règlement Intérieur.

Remplacer l'article 11 et mettre en article 10 parler du Congrès après l'Assemblée Générale.

Article 10 – l'Assemblée générale

« L'AG est l'organe souverain de la fédération entre deux congrès.

Elle comprend les membres de la fédération à jour de leur cotisation, et les membres d'honneur.

Elle se réunit au moins une fois par an.

Elle comprend toutes les associations affiliées, le représentant des adhérents directs non adhérent d'une structure associative, et les entités naturistes à caractère commercial membres de la fédération à jour de leur cotisation, ayant droit de vote.

Les membres d'honneur, donateurs et bienfaiteurs y sont invités, sans droit de vote.

Elle est convoquée soit par la présidente, soit à la demande de la majorité du CA, soit à la demande du quart au moins de ses membres disposant du droit de vote.

À l'initiative de la présidente et sauf opposition d'un quart des membres du CA en exercice ou d'un dixième des membres de l'association, elle peut se réunir par voie dématérialisée dans des conditions, définies par le RI, permettant l'identification et la participation effective des membres et la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Un mois au moins avant la date fixée, l'ordre du jour et les documents nécessaires aux délibérations, dont, le cas échéant, le rapport des vérificateurs aux comptes, sont mis à la disposition des membres par le CA.

Cette convocation peut se faire par courrier postal ou électronique.

Elle approuve les comptes de l'exercice précédent et vote le budget de l'exercice suivant (budget prévisionnel).

L'AG, après avoir délibéré, se prononce sur les documents votés par le CA et remis à chaque membre votant : rapport moral, rapport d'activités et sur le rapport financier. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget de l'exercice suivant (rapport financier).

Elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour par le CA et sur celles dont l'inscription est demandée selon les modalités définies par le RI, par un dixième des membres de l'association. Elle délibère sur le rapport d'orientation à venir, elle vote le rapport d'orientation et le budget prévisionnel.

Elle fixe le montant des cotisations et licences annuelles.

Elle pourvoit le cas échéant au renouvellement des administrateurs démissionnaires ou empêchés (pour cause de décès ou de perte des droits à siéger). Dans ce cas, les nouveaux administrateurs auront un mandat équivalent au temps restant jusqu'à la prochaine AG.

Elle approuve les délibérations du CA relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles, constitutions d'hypothèques sur les dits immeubles, baux excédant neuf années, emprunts à plus d'un an et garanties d'emprunts.

Elle approuve également les délibérations du CA relatives aux autres actes de disposition ayant un impact significatif sur le fonctionnement de la fédération. Le RI fixe les seuils au-delà desquels ces actes requièrent son approbation.

Les décisions de l'AG sont prises à la majorité relative des votes émis par les membres présents ou représentés. Elles sont prises à bulletin secret. Les abstentions ne sont pas comptabilisées comme suffrages exprimés, de même que les votes blancs ou nuls en cas de scrutin secret.

Le vote par procuration est autorisé, sauf pour les délibérations donnant lieu à un vote à distance. Chaque membre présent ne peut détenir plus de 2 pouvoirs en sus du sien.

Le (la) Président(e) est autorisé(e) à se faire assister de toute personne de son choix avec voix consultative aux séances de l'AG.

L'AG se tiendra valablement si le 1/4 des membres ayant le droit de vote de la fédération est présent ou représenté.

Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième AG, avec le même ordre du jour est convoquée à 15 jours d'intervalle minimum, qui délibère quel que soit le nombre des membres présents ou représentés disposant du droit de vote.

Il est tenu un procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le (la) président(e) et le (la) secrétaire choisi (e) par l'AG. Ils sont établis sans blanc, ni rature, sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'association.

Le rapport annuel et les comptes approuvés sont mis chaque année à disposition de tous les membres de l'association. Ils sont adressés à chaque membre de l'association qui en fait la demande ».

Article 11 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (AGE)

« Sur demande du CA ou sur la demande écrite du ou de la Président(e), du quart des membres de la fédération, il est convoqué une assemblée générale extraordinaire (AGE). Les conditions de convocation sont identiques à celles de l'AG.

Pour la validité de ses délibérations, il est nécessaire qu'au moins le tiers des membres de l'Association soient présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée à nouveau, à quinze jours d'intervalle. Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre de présents. Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ».

Toute modification des statuts est du ressort exclusif de l'AGE.

Vote sur le rôle de l'Assemblée Générale : 50 % des présents ou représentés et 2/3 des votes des présents.

Article 12 – CONGRÈS FÉDÉRAL

Il se réunit en session ordinaire tous les trois ans.

Jean-Lou Dumon- Carbonnet souhaite préciser que l'autorité à la Ffn est l'Assemblée Générale (l'organe souverain). Qui se réunit tous les ans en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire pour les cas graves et en Congrès tous les trois ans pour une orientation à plus long terme.

L'Assemblée Générale représente toutes les associations.

1. Convocation

Il est convoqué par le CA qui en détermine l'ordre du jour.

Les documents soumis à la réflexion et au vote de l'Assemblée Générale sont adressés aux organisations affiliées au moins deux mois avant l'ouverture des travaux du Congrès.

Les amendements à ces documents doivent être transmis par les associations affiliées au plus tard 1 mois avant l'ouverture de l'AG.

2. Rôle du Congrès (A RETRAVAILLER)

Le Congrès se prononce sur :

- le rapport d'activité triennal,

- le document d'orientation stratégique triennal,
- le rapport financier triennal et le budget prévisionnel de l'année suivante.

3. Modalités de fonctionnement du Congrès

(A RETRAVAILLER EN COMMISSION STATUT)

Article 13 – CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Augmenter le nombre d'Administrateurs Nationaux.

Ce sont les Président(e)s d'Association qui ont le droit de vote à l'Assemblée Générale et pas les Président(e)s de Régions.

1- Composition

« Les membres de droit :

- 1 administrateurs et son suppléant par région Ffn dans la mesure du possible par binôme homme/femme (il est remplacé en cas d'empêchement par son suppléant, élu simultanément pour la même durée),
- 2 administrateurs nationaux au plus par région,

Si possible 1 administrateur ou administratrice représentant les licenciés directs, non adhérents des Associations naturistes,

- 2 administrateurs ou administratrices issus des Entités Naturistes à caractère commercial et un suppléant.
- 1 représentant désigné par le Conseil d'Administration pour les organismes partenaires officiels de la Ffn

tels que à ce jour, France Nature Environnement dite FNE et la Fédération Française de Camping Caravaning dite FFCC.

Membre d'honneur

Un(e) Président(e) d'honneur peut-être proposé(e) par le BF et soumis au vote du CA parmi les adhérents ayant rendu des services notables ou/et pour le naturisme en général. Le Président d'honneur a voix consultative.

Les membres du CA

Les membres du CA ayant une fonction de membre du BF, peuvent céder leur qualité d'administrateur Ffn au titre de leur région ou d'administrateur des licenciés directs le temps de leur fonction en tant que membre du BF. Leur suppléant prend la qualité d'administrateur régional le temps de leur mandat. Les structures ~~concernés~~ doivent alors re-présenter un nouveau suppléant au CA“.

1- Éligibilité

« Est électeur et éligible tout membre, âgé de 18 ans et un jour minimum au jour de l'élection, ayant adhéré à la fédération depuis au moins six mois et à jour de cotisation. Chaque membre élu devra jouir de ses droits civiques ».

3-Réunion du conseil d'administration

« Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix à parts égales et à voix prépondérante de ou du président(e). Le vote par procuration n'est pas autorisé“.

“Les membres du CA, ainsi que toute personne appelée à assister à ses réunions, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et de celles données comme telles par son(sa) président(e). Cette obligation s'applique également aux membres du comité instituées ainsi qu'aux vérificateurs aux comptes au sein de la fédération ».

5-Gratuité du mandat

« Les fonctions de membres du Conseil d'Administration sont bénévoles. Seuls les frais et débours occasionnés pour l'accomplissement du mandat d'Administrateur sont remboursés au vue des pièces justificatives, et selon les modalités définies par le Règlement Intérieur.

Au cas où un Administrateur Ffn (titulaire ou suppléant) viendrait à être rémunéré par la Ffn., sous quelque forme que ce soit, pour une prestation de service ou une vente, il devrait démissionner ipso facto de ses mandats électifs et ses fonctions cesseront de plein droit ».

6-Pouvoirs

« Le CA a la responsabilité des décisions des emprunts, achats et aliénation de biens nécessaires au bon fonctionnement de la fédération jusqu'à un montant correspondant à 10% du budget. Au-delà de ce montant, la décision est prise par l'AG ».

« L'ordre du jour peut être modifié pendant le Conseil si des administrateurs, à partir de deux, en font la demande. Il peut destituer le(la) président(e) ou tout membre du BF s'il estime que ces derniers ont failli dans leurs missions, ou portent préjudice à notre fédération ou à l'image du naturisme. La décision de destitution d'un membre du BF est prise par vote des 2/3 des membres composant le CA, le (ou la) vice-président(e) procède au remplacement jusqu'à l'Assemblée Générale suivante ».

7-Exclusion

« Perte de jouissance du plein exercice de leurs droits civils, civiques à voir en commission ».

Article 14 : Bureau Fédéral

« Les membres du BF sont élus pour trois ans, au moment de l'AG. Les mandats sont renouvelables ».

« Composition

Le BF peut être composé des membres suivants :

- un(e) Président(e),
- un(e) Trésorier(e),
- un(e) Secrétaire général(e), éventuellement assisté de
- un(e) à deux Vice-président(e)s,
- un(e) Secrétaire général(e) adjoint(e),
- un(e) Trésorier(e) adjoint(e),
- Éventuellement, un(e) à trois Assesseurs

Les neuf membres du bureau devront être majeurs.

Pour l'élection du BF suivant l'adoption des présents statuts, la proportion de femmes et d'hommes devra tendre à respecter les proportions existant au sein du CA ».

Attributions des membres

La fédération française de naturisme peut être représentée par la ou le Président(e) dans tous les actes de la vie civile ou à défaut par tout autre membre du CA spécialement habilité.

« Il ou elle détient les pouvoirs les plus étendus, sans toutefois pouvoir aller à l'encontre des décisions de l'AG, du CA et du BF. À ce titre, il ou elle est garant des décisions prises et de leur exécution.

Il ou elle peut donner délégation dans les conditions définies par le RI.

La (ou le) président(e) propose les créations d'emplois nécessaires et assure les recrutements de personnels et leur responsabilité.

La (ou le) président(e) décide des dépenses conformément aux orientations délibérées par les AG et dans les limites du budget voté. Elle peut recevoir délégation du Trésorier(e) pour procéder aux dépenses d'un montant inférieur à un seuil déterminé par le CA.

La (ou la) président(e) a qualité pour ester en justice au nom de la fédération, en défense et en demande, avec l'autorisation du CA. Il ne peut être représenté en justice tant en demande qu'en défense que par une personne dûment mandatée agissant en vertu d'une procuration ».

Le(la) secrétaire général(e)

« Il (ou elle) veille à l'application des Statuts et du RI.

Il (ou elle) vérifie la compatibilité des statuts de la Ffn (au niveau national) avec ceux des régions en vigueur ».

Le (ou la) Trésorier(e)

- « de tenir informé régulièrement le ou la Présidente et le CA de la situation financière de la fédération ».

Article 15 – COMMISSIONS CONSULTATIVES

« Pour mettre en pratique sa politique d'orientation, le CA peut décider de la création de commissions permanentes ou temporaires avec une définition précise de leurs missions.

Le BF assure leur mise en place et le suivi des travaux.

Ces commissions rendent compte de leurs travaux au CA ; Elles peuvent demander un budget au CA pour la réalisation des projets dont elles ont la charge. Elles assurent la réalisation des devis et le paiement des réalisations qui leur incombent via le(la) trésorier(e) ».

Maître Frédéric Picard précise qu'en ce qui concerne la commission consultative, un minima existe, il faut surtout définir la situation exceptionnelle.

Article 16 – CHARGÉS DE MISSION

« La (ou le) président(e) peut faire appel à des chargés de mission bénévoles pour des actions en accord avec l'objet de la fédération. Ils(elles) rendent compte de leurs travaux auprès des membres du BF et du CA". **(A PRÉCISER DANS LE RI) ».**

TITRE IV – LES RESSOURCES

Article 17 – RESSOURCES

« Les ressources de la fédération peuvent se composer :

- des cotisations,
- du produit des licences,
- des subventions de l'Etat et de l'Union Européenne, des collectivités territoriales et des établissements publics,
- du produit des manifestations qu'elle organise,
- des intérêts et redevances des biens et valeurs qu'elle peut posséder,
- de dons, donations dont l'emploi est décidé au cours de l'exercice,
- de toutes autres ressources autorisées par la loi ».

Suppression des legs.

Article 19 – VÉRIFICATION DES COMPTES

Les comptes tenus par les trésoriers(es), sont vérifiés annuellement par deux vérificateurs aux comptes. Ils(elles) doivent faire parvenir un dossier de candidature précisant leurs compétences en ce domaine au moins un mois avant l'AG.

Ils(elles) sont élu(e)s pour trois ans par l'AG. Ils sont rééligibles. Ils doivent présenter chaque année à l'AG, un rapport écrit de leurs opérations de vérification.

Les vérificateurs aux comptes ne peuvent exercer aucune fonction au sein du CA. La fédération se fait assister d'un expert-comptable dans la limite des seuils légaux et au-delà, par un commissaire aux comptes. Ce comptable devra donner son avis lors de l'AG.

Les vérificateurs aux comptes, dans un souci d'impartialité et pour éviter les conflits d'intérêts, ne peuvent avoir partie liée avec les membres du CA et/ou du BF. Une déclaration sur l'honneur devra être produite à cet effet, avant toute candidature.

Article 20- RÈGLEMENT INTERIEUR

La Ffn établit un RI préparé et voté par le CA **le soumet** à l'AG qui précise les modalités d'application des présents statuts. **(A RAJOUTER AU RI).**

Il est modifié dans les mêmes conditions.

Rappeler le travail avec les comptables et les professionnels diplômés.

TITRE V – MODIFICATION STATUTS ET DISSOLUTION

Article 21 – MODIFICATION DES STATUTS

« Les statuts ne peuvent être modifiés que par une AGE sur la proposition du CA.
La renonciation à la reconnaissance de l'utilité publique de l'association est décidée dans les conditions prévues au présent article ».

Article 22 – DISSOLUTION

« La fédération ne peut être dissoute que par une AGE convoquée spécifiquement dans ce but.

En cas de dissolution, l'AGE désigne un ou plusieurs liquidateurs, qu'elle charge de procéder à la liquidation des biens de l'association et auxquels elle confère tous les pouvoirs nécessaires pour mener à bien cette mission. Elle attribue l'actif net, conformément à la loi, à une ou plusieurs associations poursuivant des buts similaires, publics, ou reconnus d'utilité publique, ou bénéficiant de la capacité à recevoir des libéralités en vertu de l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée et la loi 1908 ».

Article 24 – FORMALITÉS

« Le(la) président(e) ou son mandataire doit faire connaître dans les trois mois auprès de l'administration concernée où l'association a son siège, tous les changements survenus dans l'administration de la fédération, conformément à l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 modifiée ».

Les présents statuts ont été modifiés en Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 24/09/2021 sous la présidence de Madame Viviane TIAR en sa qualité de Présidente.

Le règlement intérieur est à préciser.

Association reconnue d'utilité publique.

La présentation des statuts est terminée.

Un débat s'installe :

Exposition Stop Body Shaming : préciser l'itinérance de l'exposition à l'extérieur de monde naturiste.

Bruno Saurez, demande aux associations présentes le prêt **d'archives naturistes** pour l'organisation de sa bibliothèque virtuelle.

Dominique Legrand, recherches d'archives naturistes sur Christiane Lecocq dans la Région du Nord. Apport de documents et de photos. Présentation du film d'Alain Lartigue : sur le générique est inscrit « la Fédération aurait acheté ce film ». Comment faire pour avoir le droit à l'image de ce film et pouvoir le diffuser aux adhérents ? Nous demandons l'autorisation à l'Assemblée Générale : oui à l'unanimité.

Si la Fédération a réglé cette commande, une attestation a été signée, sinon, réservation des droits avec autorisation.

Viviane présente un invité surprise :

Bernard Andrieu, Professeur à l'université de Paris, ayant pour projet, avec David Llorente une présentation **NATURISMES** au Mucem à Marseille.

La Fédération française de naturisme sera partenaire de l'événement. La programmation est à mettre en place.

Plus de 650 objets seront exposés. Comment les naturistes vivent le naturisme ?

Reconstruire une histoire à travers l'exposition Stop Body Shaming.

Enjeux politiques à engager : établir une cartographie des réseaux.

Les Associations pourront donner des archives, possibilité d'animer un groupe au sein de la Ffn.

Ceci est un important axe de communication.

Certaines associations seraient intéressées pour participer. Viviane précise que l'interlocuteur principal est la Fédération. Dans un deuxième temps, nous transmettrons l'information aux adhérents.

Préparation d'un flyer par le Mucem.

Appel aux films amateur.

Le livre de Julien Wolga sera exposé.

L'Association Imaginat est ok pour l'enjeu documentaire.

Demande de reconnaissance d'utilité publique (sur l'île du Levant, un panneau interdisant le naturisme).

Recherche d'objets publicitaires venant structurer les espaces.

Organiser des films avec des réseaux d'artistes.

Pour information, 2022 : grande exposition sur le SIDA.

62^{ème} Assemblée Générale ordinaire
Fédération française de naturisme
24, 25 et 26 septembre 2021
« Deuxième partie »

OUVERTURE DE L'AGO PAR VIVIANE TIAR, PRESIDENTE

Viviane souhaite la bienvenue à tous les participants pour leur présence à cette Assemblée Générale Ordinaire et les remercie pour le travail effectué en 2020 mais aussi en 2021 malgré un contexte difficile.

Remerciements à Fatou et Nadine pour le travail accompli durant toutes ces années.

Nous comptons 80 votants.

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut délibérer valablement.

Les participants sont invités à respecter le temps de parole et à s'exprimer.

RAPPORT MORAL

Yves Leclerc précise que nous sommes en septembre 2021 et que l'on parle du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Lecture du rapport moral et rapport d'activités par Yves.

« Dresser le rapport moral de l'année 2020 n'est pas une mince affaire. La pandémie a chamboulé toutes les prévisions et la plupart des actions et des initiatives ont été annulées.

Il en a été ainsi des salons, notamment le Mondial du Tourisme à Paris où nous avons pu être présents en 2019. Cependant la Ffn a été présente aux éditions régionales du Mondial du Tourisme à Lille en janvier et à Lyon en février.

Cependant le lancement de la campagne nationale Stop Body Shaming a pu se dérouler comme prévu et seule la présentation officielle à la presse en 2021 a été légèrement décalée. Ce projet clame haut et fort le refus de la honte du corps.

Puisque nous étions tous contraints à se confiner, c'était l'occasion de célébrer la Journée Mondiale du « Jardinage Nu ». Un beau succès pour promouvoir des activités naturelles malgré les contraintes de déplacement ».

Éric : « L'organisation du concours « jardinage nu » est un beau succès pour promouvoir les activités malgré les contraintes de déplacement. De nombreuses photos envoyées, félicitations aux gagnants.

Plus de 4 millions de vues sur la page public Facebook de la Fédération sur la journée du « jardinage nu ». De nombreuses reprises dans toute la presse pour 0 € d'investissement. Un minimum de moyens suffit pour une bonne communication ».

Reprise du rapport moral/activités

« La réouverture des espaces accueillant du public en juin, notamment les campings commerciaux et les terrains associatifs, la Fédération française de naturisme et la Fédération des Espaces Naturistes (FEN) se sont rapprochées en publiant un communiqué de presse commun Ffn /FEN pour inciter les vacanciers à rester en France et ainsi redynamiser les structures naturistes fortement touchées par la Covid19 ».

Éric : « Nous avons fait une campagne de presse notamment sur les réseaux sociaux sur le monde d'après, et qui mieux que les campings associatifs comme les nôtres ou les clubs pour des valeurs de partage, d'entraide, de fraternité. Nous avons communiqué là-dessus sur les réseaux sociaux et qui avait été repris par quelques médias ».

Yves : « Il y avait 76 centres de vacances et nous constatons que la quasi-totalité des ceux-ci sont aussi agréés à la FEN en plus de la Ffn ; c'est une bonne nouvelle. Le nombre de centre de vacances qui rejoignent la Ffn augmente. C'est une bonne nouvelle par rapport aux années 2001 et 2002 ».

Reprise du rapport moral/activités

« Toujours en juin, l'espace naturiste du Bois de Vincennes a ouvert pour la quatrième année. Jusqu'au 11 octobre les Parisiens et les touristes de passage ont pu profiter de cet espace au cœur de la capitale.

Malgré les contraintes sanitaires, plusieurs initiatives portées par les régions et soutenues par la Fédération ont pu voir le jour. C'est ainsi que le 5 juillet, la région Pays de la Loire a organisé la 1^{ère} édition d'un Vide Greniers Naturistes aux Sables d'Olonne avec de nombreux échos dans les médias.

Toujours en région, mais cette fois en Bretagne, la première cyclonue de Rennes, organisée par la région et les bénévoles des clubs, a été couronnée de succès. Là aussi, un très bon retour côté médias.

Malheureusement, la cyclonue de Paris, qui devait partir du Bois de Vincennes le 12/09/2020 à 14H00 a été interdite par le Préfet de police de Paris, le matin même.

Enfin, la Covid19 a eu raison de l'énergie déployée par les bénévoles de la région Aquitaine et du Bureau de la Ffn puisque l'assemblée générale 2020 qui devait se tenir au CHM Montalivet en mai puis en septembre a été reportée en novembre 2020.

Ce devait être un moment fort puisque la Ffn et le Centre Hélimarin fêtaient leurs 70 ans en 2020.

Le CHM et la région Aquitaine avait tout fait pour que cet anniversaire soit un moment mémorable à la dimension de l'évènement.

Malheureusement la pandémie a balayé tous ces efforts et c'est finalement, en visioconférence, celle-ci a prouvé que nous pouvions aisément faire de la visioconférence même si cela n'a jamais été fait durant les 70 ans ».

Reprise du rapport moral/activités

« 2020 a vu aussi se développer les « Rendez-vous Live » avec la présidente et les membres du Bureau et du CA. Ces opérations ont connu un franc succès et Viviane Tiar a pu répondre aux nombreuses interrogations des naturistes ».

Éric : « Il nous a souvent été reproché d'être incessible par les naturistes non licenciés et avec ces opérations nous essayons de nous rapprocher et que la fédération soit intègre. Nous utilisons souvent la photo de Viviane sur les réseaux sociaux, chose normale puisque c'est la présidente, elle incarne la fédération auprès des naturistes non licenciés pour les convaincre de nous rejoindre ».

Reprise du rapport moral/activités

« Le blog de la Fédération française de naturisme (<https://leblogdelaffn.fr>) a lui aussi facilité les échanges lorsque les rencontres étaient rendues difficiles ».

La Ffn manque de textes et de photos pour alimenter le blog : appel aux Associations présentes.

La création blog de la Ffn a facilité les échanges lorsque les rencontres n'ont pas pu avoir lieu (pandémie).

Éric : « nous avons d'énormes problèmes à la Fédération, informations à relayer. Le blog est là justement pour relayer les informations qui vont au-delà de la photo du concours de pétanque....

Si vous avez l'âme littéraire, vous pouvez nous transmettre des textes de réflexion sur le naturisme ou des questions. Merci de votre participation ».

Reprise du rapport moral/activités

« De la campagne contre la honte du corps à l'éducation populaire, à l'écologie et l'environnement, le blog de la Fédération française de naturisme explore le naturisme d'aujourd'hui sans renier, bien au contraire, nos fondamentaux, notre histoire et nos principes.

Et pour finir l'année avec fantaisie, malgré la reprise des restrictions de déplacements, la Fédération française de naturisme a lancé un « concours photo de Noël ».

Éric « nous allons lancer le concours afin de garder un lien avec les naturistes. J'ai eu quelques conseils et l'on s'est étonné encore une fois de la qualité des photos. Sur conseil d'artistes, nous avons créé un comité de sélection pour tous les futurs concours photos ».

Yves rappelle que ce rapport moral 2020 est aussi, et vous l'avez bien compris, un rapport d'activité car même pendant la pandémie nous avons gardé le contact en réalisant des activités.

Eric rappelle de belles rencontres sur les réseaux sociaux, appel aux renouvellements..., commentaires irrespectueux à l'équipe de modérateurs.

11 800 abonnés sur Tweeter, le compte Instagram est en création, passage chez Morandini par Julien pour sensibiliser la campagne contre la honte du corps « Stop Body Shaming ».

Viviane ajoute qu'en début d'année 2020, suite à l'invitation des Hauts de France, elle participait à leur Assemblée Générale. Ce qui montre bien son écoute envers les structures accueillantes.

« Nous n'oublierons pas les différents partenaires de la Fédération française de naturisme qui accordent un avantage sur présentation de la licence de l'année en cours. Ceux-ci sont énumérés sur le site de la Ffn. La mise en page des partenaires sur le site sera bientôt retravaillée pour une vision plus claire.

Ce rapport moral est également le rapport d'activité. Même pendant cette pandémie, nous avons su rester objectif et avons maintenu certaines activités quand il en était possible ».

Le CA se compose des administrateurs régionaux et nationaux, des chargés de missions (cf/ les acteurs p 7 du livret).

Les commissions juridiques, statuts, finances, communications, environnement/tourisme, relations internationales, administration, vie associative, jeunesse et éducation populaire ont pu se réunir régulièrement (cf/commissions 2020 p 7 livret).

Viviane donne la parole à la salle.

Jean-Lou Dumon-Carbonnet : « Quels sont les partenariats de la Ffn et quelles remises effectuées ?

Viviane : « Partenariat avec le magazine *Naturisme Magazine* dont le rédacteur est Jean-Luc Bouland et *La Vie Au Soleil*, rédactrice Karel Oliviero (réduction sur l'abonnement) ».

Jean-Luc précise son partenariat de (quatre pages) destiné à la Ffn et remercie les Associations pour l'envoi de leurs activités.

Viviane précise que le rendez-vous est pris avec *La Vie Au Soleil* pour la continuité du partenariat.

Eric rappelle que la Fédération donne des subventions aux associations par l'intermédiaire des Présidents de Région naturiste, les Présidents de Régions doivent informer leurs adhérents de cette mise en place.

France Nature Environnement conseille sur la plantation d'espèces végétales, environnementales..... Renseignement auprès du Président de la Région naturiste. La Ffn est partenaire de la FNE, Viviane est dans le Conseil d'Administration.

Yves fait la lecture du 3 N et du communiqué de presse de Julien.

Viviane remercie *Yves* pour sa lecture ainsi que *Julien* pour sa mandature au sein du Bureau Fédéral et à la présidence de la Région Ile de France, pour le travail effectué.

Remerciements également à *Guy Leduc* pour la création et la mise à jour régulière du guide numérique, à *Thierry Guillot* pour le maintien et la mise à jour du site, à *Jean-François Feunteun* pour sa disponibilité et son travail sur les statuts, commission éducation populaire....

Suite aux modifications de l'article 222.32, *Viviane* est en contact avec les parlementaires et suit l'actualité.

Viviane fait voter le rapport moral et le rapport d'activités puis donne la parole à la salle.

VOTE RAPPORT MORAL :

VOTE APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 :

Oui : 86,6% NON : 7,3% ABSTENTION : 6,1%

OUI : 91,6% NON : / ABSTENTION : 8,4%

Patrick Graeff, CS Versailles, s'interroge sur les affaires juridiques en cours telles que *Peters Mitsch* (procès en cassation) et la personne près de Bordeaux ayant obtenu une petite peine.

Jean-Pierre Blanchet, Camargue Soleil, sur la plage d'Hendaye.

Maitre Frédéric Picard : « En ce qui concerne la mairie d'Hendaye il y a eu un Arrêté en date du 6 juillet 2021 qui a interdit unilatéralement le naturisme sur l'ensemble du littoral. Il y a un recours gracieux qui a été envoyé le 21 juillet. A compter du 21 juillet la mairie a deux mois pour répondre et si elle ne répond pas au bout de 2 mois c'est un refus implicite. Nous avons un délai de deux mois pour attenter un recours en annulation devant le tribunal administratif de Pau ».

Daniel Bandy, A.P.N.V.S.H., : « Est-ce qu'il est prévu de faire une communication sur cette nouveauté qu'est la transformation de l'article 222.32 ».

Maître Frédéric Picard : « tentative de synthèse sur cet article. Vous pouvez aller sur le site *naturisme.droit.net* où vous trouverez une synthèse concernant cet article ».

Yves invite tous les présidents d'Associations et de Régions à diffuser largement auprès de leurs adhérents les informations concernant cet article qui se trouve dans le 3N.

RAPPORT FINANCIER

Compte de résultats 2020

Comparaison 2018-2019-2020 avec les résultats arrêtés au 31 décembre 2020

Présentation et explications par Patrick Chandèze, Trésorier-général.

Lecture des documents sur rétroprojecteur à l'aide d'un Power-Point préparé (envoyés avec P.V. aux participants).

Négociation des contrats permettant la diminution des charges d'exploitations (machine à affranchir...).

Patrick annonce que la Fédération est en bénéfice et plus en déficit.

Durant cette année Covid, perte de 2 000 licences environ.

Il préconise une remise en ordre du nom des Associations (voir tableau nom des Associations).

Chaque Association doit fournir la mise à jour de ses coordonnées, la liste des dirigeants ainsi que l'adresse mail pour l'envoi des factures licences régulièrement au secrétariat.

Proposition de rendez-vous bi-annuel avec les vérificateurs aux comptes.

Cette année, rétrocession aux Associations (2 € par licences vendues l'année n-1) : 15 286 €.

3 800 € d'aides aux Associations sur 10 000 € prévues.

En 2020, plus de CA en visioconférence et moins en présentiel d'où l'économie réalisée.

Calcul de l'aide régionale : entre 13 et 18 % réattribué.

Patrick : *La fédération utilise un autorépondeur permettant la diffusion de messages simultanés à plusieurs adhérents, les envois automatiques peuvent se faire très rapidement.*

Viviane demande aux Associations de ne pas se désabonner à l'ouverture de message autorépondeur.

Frédéric : « Il est très important de transmettre le RIB de l'association et non celui du responsable. Chaque association doit avoir son propre RIB en lien avec le compte ouvert au nom de l'association ».

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES – NATHALIE BARTEAU

« Nous avons tenu deux réunions. Une première, en présentiel avec les trésoriers et une deuxième, avec Mr Debal et Sébastien (employé) de Fidulys.

Nous avons pu accéder à tous les documents (grand livre, pièces comptables et notes de frais.

Les précédents vérificateurs aux comptes avaient demandé la réalisation d'un audit sur l'organisation administrative de la Fédération, effectivement, nous constatons des difficultés tant en matière de classement que de communication entre les différents outils utilisés par la Fédération (EBP, Ffnpro et le logiciel de comptabilité de Mr Debal) ».

Conclusion :

Redéfinir les tâches de chacun, le classement ainsi que des pièces comptables.

Ce problème de communication entre les outils peut induire en erreurs.

Poursuite du travail de réduction des coûts de fonctionnement.

Patrick : « Recherche un logiciel plus adapté en comptabilité : entretien avec un responsable « Assonnect » non concluant. L'hypothèse serait de doter la Fédération d'un outil informatique en comptabilité complète avec liaison entre outil comptable/Ffnpro et l'imprimante pour l'édition des licences afin d'optimiser l'automatisation des licences ».

Frédéric : « L'objectif absolu est que la fédération se réapproprie sa propre comptabilité avec un suivi régulier des dépenses par les vérificateurs aux comptes ».

Nathalie précise que les vérificateurs aux comptes proposent d'intervenir chaque semestre pour un suivi régulier. En 2021, rdv début septembre pour le suivi du premier semestre. En comptabilité, la saisie doit être faite régulièrement.

Frédéric précise l'importance de connaissances comptables pour les nouvelles secrétaires recrutées.

BILAN 2020 PAR LE CABINET COMPTABLE FIDULYS PAR MR DEBALE

Il précise qu'il y a eu du retard dans les saisies dû à la pandémie Covid-19 (annexe 1).

La communication avec le système EBP est mis à jour.

La facture est intégrée au PDF jointe en écriture (annexe livret page 43).

Rappel de l'objet de l'Association, changement de reclassement des comptes, nouveau plan comptable (lecture du tableau présenté dans le livret).

Point Paris Habitat : bail civil. Premier loyer hors TVA puis avec TVA. Boutique à usage commercial. Mise en demeure par Maître Frédéric Picard, courrier Paris Habitat : pas de retour ce jour. Les HLM ne sont pas soumis à la TVA.

Relances impayées à certaines Associations, réalisées par le secrétariat (factures 2020).

Patrick précise l'importance de la mise en favoris de l'adresse mail contact@ffn-naturisme.com par chaque Association afin que les messages de la Fédération soient lus et ne partent pas dans les spams.

La trésorerie est saine : bonne gestion, pas de détournement de fonds.

Précision sur l'Info judiciaire du cabinet Fidulys suite aux remarques désobligeantes sur les réseaux sociaux : remboursement sur cinq années (11 000 €/an) du fait de clients impayés.

Fidulys est en poste à la Ffn depuis 2010.

Les infos mises sur les réseaux sociaux sont fausses. Un dossier conséquent est réalisé par un avocat au nom propre de M. Debale.

Maître Frédéric Picard demande la plus grande prudence, nous ne savons pas qui se cache derrière le nom Facebook.

Viviane précise la création d'un important dossier avec captures d'écran à l'appui de tous les noms cités sur les réseaux sociaux.

Patrick fait voter le rapport financier.

VOTE APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2020 :
OUI : 85,5% NON : 4,8% ABSTENTION : 9,6%

LECTURE DES QUESTIONS ECRITES REÇUES

QUESTION 1 : Dominique Bailleau (Club Naturiste Bélézy Provence)

Dans le compte rendu de l'AG 2020 (résultat des votes), Fanny Blanchet est élue secrétaire générale de la fédération alors que dans le présent livret, Dominique Legrand figure comme secrétaire générale. Qu'en est-il ?

Réponse : Vous commettez une erreur d'année car le compte-rendu en votre possession concerne l'année 2019, le PV de l'année 2020 vous parviendra à l'issue de ce congrès.

QUESTION 2 : Dominique Bailleau (Club Naturiste Bélézy Provence)

La communication interne reste un point faible de la fédération, elle est même inexistante dans les documents de l'AG et inexistante dans la vie quotidienne.

Nous, membres de la fédération, en sommes réduits à recourir aux canaux de la communication externe en l'absence de communication interne. Rester informé, en tant qu'Association, est un parcours du combattant : un site, un blog, un Facebook (pour les outils dont nous disposons) avec chacun en vrac des infos concernant des actions et activités de la fédération, des associations, des centres de vacances, des analyses, des réflexions, etc... sans oublier le mail de l'association et le mail de la présidente de l'association.

Réponse : La communication existe, elle demande sans doute à être étayée par les écrits des différentes entités et bien sûr relayée par les présidents de région, de clubs, à leurs adhérents. Nous sommes conscients qu'il serait intéressant d'avoir une sorte d'intranet, cependant actuellement le manque de bénévoles ne nous le permet pas.

QUESTION 3 : Dominique Bailleau (Club Naturiste Bélézy Provence)

Communication externe, à propos de la campagne « Stop Body Shaming » :

Nous ne remettons en rien en cause l'intérêt du positionnement de la fédération contre la « honte du corps ».

Cependant :

- nous regrettons que la campagne ait commencé par un recrutement via les réseaux sociaux et non via les membres (associations, CV ...) de la fédération.
- nous nous interrogeons, sur l'intérêt de la nudité, la honte du corps n'est pas spécifique au corps nu, de plus la nudité interdit la présence de mineurs, ce qui est contraire à notre principe naturiste intergénérationnel et limite les lieux où l'on peut exposer ces photos.
- nous aimerions savoir quelles actions ont été concrètement réalisées, en dehors des communiqués de presse et comment nous pourrions nous en inspirer. Actuellement, nous n'avons pas les clés pour relayer cette campagne.

Réponse :

Nous souhaitons dans le casting des personnes non naturistes d'où l'intérêt de passer par les réseaux sociaux. Nous prenons en considération cette remarque cependant même si l'intergénérationnel fait partie de notre éthique naturiste, la législation ne nous permet pas de satisfaire à cette demande.

La Ffn est légitime, a communiqué sur la nudité, base de notre art de vivre. Communiquer sur des corps habillés n'aurait pas eu le même impact. La nudité est présente dans l'art et accessible aux enfants. La région Rhône-Alpes par le biais de l'association du Club du Soleil Nord Isère a mis en place l'exposition à Bourgoin-Jallieu à la salle communale les 18 et 19 septembre dernier. L'exposition est itinérante et peut circuler dans plusieurs clubs ou lieux non naturistes.

QUESTION 4 : Dominique Bailleau (Club Naturiste Bélézy Provence)

Comment pourrait-on organiser la communication interne, pour que toute association puisse vous faire parvenir l'information de ses temps forts relayés par la presse ? Comment les liens présentés dans le livret ont-ils été sélectionnés ?

Réponse : Julien se procure le lien média. Les Associations doivent transmettre les informations concernant leurs activités relayées par la presse.

QUESTION 5 : Dominique Bailleau (Club Naturiste Bélézy Provence)

La présence de la présidente en août 2020 à l'assemblée générale du Club Naturiste de Bélézy Provence en plein air, a été fort appréciée des participants. Pourquoi n'est-elle pas citée alors qu'elle a lieu après mars 2020 ?

Réponse : Désolée c'est une erreur de la région PACA ; Vraiment désolée.

QUESTION 6 : Dominique Bailleau (Club Naturiste Bélézy Provence)

Outils de promotion du naturisme :

Le CNBP tient chaque semaine une table d'information sur ses activités et sur la fédération au sein du domaine de Bélézy, le totem n'y aurait-il pas sa place ?

Réponse : bien sûr que si, Chaque association souhaitant un totem doit se rapprocher de son Président de Région. Précision, initialement les totems étaient prévus pour les Centres de Vacances et les associations recevant du public (camping).

QUESTION 7 : Dominique Bailleau (Club Naturiste Bélézy Provence)

La revue, le guide, les partenariats

Concernant le guide 2020, nous regrettons le prix et le fait que toutes les structures n'y soient pas présentes. Cette absence d'information lors de notre table de promotion a été regrettée par nos interlocuteurs.

Quel est l'intérêt de multiplier les guides, surtout quand celui de la Ffn est incomplet, coûteux et redondant avec le site de la fédération ?

Réponse : Un guide papier est onéreux et ne permet pas de modification une fois publié.

La fédération n'a édité qu'un guide, celui des 70 ans, avec uniquement les structures agréées et les associations affiliées. Les modifications et les ajouts sont réalisés au fil de l'eau, aussi, le guide numérique est à jour sur le site de la Ffn, à télécharger librement. Les autres guides ont été édités par d'autres acteurs du naturisme.

QUESTION 8 : Dominique Bailleau (Bélézy Provence)

A propos des licences :

La vente de licences est primordiale pour la fédération, c'est sa source de revenu. La baisse importante de 2020 est très inquiétante (rapport financier, page 36 : baisse de plus de 2500 licences).

Il semble difficile de l'imputer uniquement à la situation sanitaire. Si dans les associations le consumérisme que nous regrettons tous, peut avoir été un facteur de non prise de licence, cette explication ne peut s'appliquer aux licences directes, les licenciés directs ne sont pas des consommateurs d'activités comme ceux des associations.

Question

Se féliciter de l'augmentation du montant de la licence (votée en 2019) qui a permis un résultat positif est une insulte envers les licenciés et les associations que cette augmentation a mis en difficulté. Mais c'est surtout une fuite en avant qui permet de ne pas se poser de questions de fond. L'histoire de la fédération nous montre

qu'une baisse de licenciés est irréversible, jamais il n'a été possible d'inverser la tendance. Si nous réussissons à revenir au niveau 2019 ce sera un exploit que nous souhaitons tous.

On ne peut pas simplement raisonner en termes financiers, et augmenter indéfiniment la licence pour compenser les pertes de licenciés. Prévoyez-vous une augmentation dans les années à venir ?

Concernant les licences « adulte » :

A aucun endroit nous n'avons trouvé le chiffre des licences vendues par les associations. Nous avons donc cherché à le reconstituer avec les données fournies dans le livret.

-page 19 : licences CV = 972 licences directes = 2939

2

Les licences jeunes faisant l'objet d'un paragraphe supplémentaire, on peut penser qu'elles ne sont pas comptabilisées dans ces deux chiffres

-page 37 (compte de résultats) :

12362 licences vendues

La différence entre le total des licences vendues et la sommes des licences vendues par les CV et la fédération devrait donc être les licences vendues par les associations :

$12362 - (972 + 2939) = 8451$ licences vendues par les associations

Pour s'en assurer nous avons étudié le document « Etat des licences associations et CV vendues en 2020 » page 64 à 66. La somme de la colonne « Adulte » donne 8899. Si on retire les licences vendues par les CV (page 19) cela donne $8899 - 972 = 7927$ licences vendues par les associations

Donc un écart non négligeable, il y a sans doute un paramètre que nous n'avons pas su prendre en compte. N'aurait-il pas été plus judicieux de donner le chiffre des licences vendues par les associations dans le livret pour nous éviter de faire ces recherches qui mènent à des chiffres visiblement erronés.

Concernant les licences « jeune » :

-pages 19-20 (total des licences en 2020) : 12589 licences délivrées

-page 37 (compte de résultat) : 12362 licences vendues (hors licences jeunes)

On pourrait en conclure que la différence entre ces deux chiffres correspond aux licences jeunes : $12589 - 12363 = 227$ licences jeunes (toute origine confondue)

Or :

-page 64 à 66 « Etat des licences associations et CV vendues en 2020 », colonne jeune, la somme donne 618 licences jeunes délivrées par les associations et CV

-page 19 « licences jeunes offertes » 417 dont 359 associations et 6 CV soit 365 délivrées par les associations et CV.

Nous demandons que lors de l'assemblée générale, vous ayez la capacité de nous présenter des chiffres cohérents.

Réponse : le nombre réel de licences vendues est indiqué dans le livret (licences éditées) Pour tous les autres calculs merci de poser la question à Monsieur Debale.

QUESTION 9 : Dominique Bailleau (Bélèzy Provence)

Le projet d'orientation

D'une manière générale, nous nous interrogeons sur la présentation du projet d'orientation : s'agit-il d'une position personnelle de la présidente de la fédération ou parle-t-elle au nom du conseil d'administration ??

Est-ce un support de discussion pour l'assemblée générale afin de préparer un véritable projet d'orientation ?? Nombreux points relèvent d'un choix personnel. La définition du naturisme repose sur le respect des personnes au sens large, qui doit donc inclure les convictions personnelles. Les positions prises par la présidente nous semblent trop réductrices, elles n'ouvrent pas à tous et ne respectent pas l'ensemble des adhérents naturistes.

On ne peut qu'être d'accord avec l'axe concernant la parité au sein de la Ffn. En effet le constat est plutôt affligeant : seules 2 régions ont une présidente, c'est 1 de moins qu'en 2015, ce qui ne signifie pas grand-chose, si ce n'est qu'on ne va pas dans le bon sens. On peut toutefois souhaiter que les chiffres de 2015 (42% d'adhérentes et 58% d'adhérents) ne se soient pas encore dégradés mais au contraire aillent vers un équilibre plus représentatif de la société (voir livret AG mai 2016 page 21-22).

Toutefois on pourrait, dans un rapport d'orientation dont deux des trois points traitent de la place des femmes dans le naturisme, attendre des pistes d'actions pour assurer aux femmes toute la place qui leur revient.

La définition du naturisme comprend bien un axe sur le respect de l'environnement, mais là encore aucune piste d'actions concrètes ne figure dans le projet d'orientation.

Réponse : le projet d'orientation a été élaboré par les membres du bureau fédéral.

QUESTION 10 : Dominique Bailleau (Bélézy Provence)

Propositions du budget

L'AG ayant été reportée de plusieurs mois et le livret diffusé deux semaines avant l'ouverture des travaux du congrès, pourquoi les documents financiers n'ont-ils pas été actualisés ? Cela a malheureusement rendu impossible un débat au sein du CA de l'association, donc un vote sur le budget prévisionnel.

Réponse : le cabinet Fidulys ne nous ayant pas donné les éléments en temps et en heures nous n'avons pas pu vous donner les informations pour que vous preniez la décision adaptée.

QUESTION 11 : Dominique Bailleau (Bélézy Provence)

Evaluation du bénévolat

Nous sommes surpris de trouver dans le rapport du cabinet comptable Fidulys, une valorisation du bénévolat avec un montant en heures en forte baisse concernant les clubs et régions pour 2020. Nous n'avons jamais été sollicités pour communiquer le chiffre des heures de bénévolat de notre association pour l'année 2020, qui lui n'a pas été en baisse. Nous avons tout au long de l'année y compris pendant les périodes de confinement continué à garder un lien avec nos adhérents en organisant des échanges de photos, de jeux etc... (tout cela étant extrêmement chronophage) et nous avons consacré beaucoup d'énergie (donc de temps) à prévoir des activités compatibles avec les contraintes sanitaires.

Réponse : le cabinet Fidulys a fait sa propre évaluation en tenant compte de la crise sanitaire et a considéré qu'il y avait eu une diminution des heures de bénévolat. Nous sommes conscients du travail fourni par tous les bénévoles des entités dans un contexte particulièrement difficile.

QUESTION 12 : Dominique Bailleau (Bélézy Provence)

Rencontre Capfun

Nous avons découvert que la fédération avait rencontré le président de Capfun, nouveau propriétaire de l'exploitation du Domaine de Bélézy qui héberge notre club. Nous aurions sans doute eu quelques questions à poser, mais n'avons pas été sollicité pour vous les confier. Le compte rendu qui figure sur le site Ffn est bien succinct, nous souhaiterions disposer de la version plus étoffée que vous n'avez sans doute pas manqué de réaliser.

Réponse : le but de cette rencontre était de connaître les orientations de Cap Fun concernant le rachat et le devenir du maintien du naturisme. Cette réunion s'inscrit dans une première prise de contact avec ce grand groupe, d'autant qu'une orientation textile a été prise pour le camping de la grande Cosse.

QUESTION 13 : Pierre Brocard (Président Club du Soleil Nord Isère)

En remplacement de Dominique Legrand au poste de secrétaire générale, Fanny Blanchet a été nommée à ce poste par le CA renouvelé. Nous félicitons Fanny et nous lui apportons notre soutien en étant persuadé de sa totale implication. Fanny est vice-présidente de région mandatée récemment par la présidente pour siéger au CA fédéral, elle a par ailleurs été très discrète à la dernière AG fédérale. Pour ses raisons nous la connaissons très mal à tel point que nous avons pu penser pendant un temps que sa maman avait été nommée au poste de secrétaire générale.

Pour quelle raison lors des remerciements adressés à Dominique Legrand Fanny n'a-t-elle pas été présentée en tant que future secrétaire générale potentielle ?
Nomination qui relève bien évidemment du CA renouvelé. Cela aurait été plus transparent et moins ambigu pour nombre d'adhérents de base.

Réponse : Dominique Legrand a été secrétaire générale jusqu'en novembre 2020. L'AG étant réalisée en décembre 2020, Fanny Blanchet a été élue à la suite de cette AG donc en décembre 2020.

QUESTION 14 : Pierre Brocard (Président Club du Soleil Nord Isère)

Cinq candidats postulaient à être administrateurs nationaux pour trois élus en fin de mandat, dont une élue qui ne se représentait pas. Nous faisons partie des adhérents de base qui ont pensé à tort que les 5 candidats étaient en concurrence de par leur responsabilité de leur effort de présentation, pour être élus parmi les 3 postes à pourvoir Il n'en a rien été puisque les cinq prétendants ont été élus. Les votants ont en fait validé que les cinq candidats remplissaient bien les conditions pour être élus à la majorité absolue. Pour quelle raison l'enjeu du vote n'a-t-il pas été exposé de façon plus claire à l'ensemble des entités présentes ou représentées ?

Réponse : conformément aux statuts, il est possible d'avoir deux administrateurs nationaux par région et trois pour l'Île de France (DOM TOM). Ce sont les régions qui proposent les candidats.

QUESTION 15 : Pierre Brocard (Adhérent du CS Montagne et ancien vice-président du CS France)

Revenant une dernière fois sur la situation actuelle du CS France, que je considère comme délicate et désespérée, je souhaiterais connaître à ce sujet la position officielle de la Fédération.

En octobre 2020, Philippe Parichot a mis la main de façon autoritaire et non statutaire sur le CS France, sur son fichier d'adhérents, sur ses finances, sur sa communication, accompagné dans cette démarche par un petit groupe d'adhérents, à mon avis, pas tous mal intentionnés.

Ces événements ont été relatés dans le détail, de façon assumée par moi-même, par l'ancien Président André Garry ainsi que par quelques adhérents, auprès de la Présidente de la FFN.

La nouvelle équipe dirigeante du CS France, ou plutôt son président actuel vend une licence concurrente de celle de la FFN, voir à ce sujet la page CS France où «France Club du Soleil» toujours consultable sur le site officiel de la Fédération Française de Naturisme.

Par ailleurs, les réseaux « sociaux » font état de propos diffamatoires de Philippe Parichot à l'encontre des dirigeants actuels de la FFN, ainsi qu'à l'encontre des équipes fédérales précédentes.

Avec mes amis, nous nous dissocions bien évidemment de ces déclarations et en ce qui me concerne, je peux témoigner que lors de la présentation de son projet,

Philippe Parichot déclarait de façon lénifiante et démagogique, vouloir conserver de bonnes relations avec la Fédération. Nous en sommes loin !

Philippe Parichot agit-il pour son propre intérêt ? Est-il manipulé de l'extérieur ?

Cette façon de se valoriser par la critique systématique d'autrui correspond-elle à un aspect de sa personnalité ? Je reste dans l'expectative et chacun jugera !

Il y a lieu de rappeler que pendant 14 années, l'ancienne équipe présidée par André GARRY, s'est toujours voulue unitaire et constructive envers la Fédération et ceci malgré les divergences d'approche que nous pouvions avoir, concernant en particulier, la délivrance des licences directes.

Nous avons aussi toujours estimé que la licence « CS Tourisme » qui représente une véritable licence club, délivrée à un prix modique pouvait représenter une opportunité pour la Fédération .

Dans ces conditions, L'entité représentée par Philippe Parichot peut-elle toujours figurer sur le site officiel de la Fédération ? Faut-il la maintenir au sein de la famille Naturiste ?

Pour moi-même et pour mes amis qui avons su conserver pendant 14 ans les valeurs philosophiques et structurelles de cette entité historique, imaginée et développée par Albert et Christiane LECOCQ, réclamer une réponse sur ce sujet de la part du Congrès, nous est pénible.

Quel que soit la réponse apportée à ce problème crucial, nous nous en tiendrons à l'avis des participants à cette 62 -ème Assemblée Générale de la FFN, ne doutant pas que chacun décidera et votera en son âme et conscience pour l'avenir et l'image rendue par notre Art de Vivre .

Nous demandons malgré tout qu'une porte reste entre ouverte pour que cette idée généreuse et toujours d'actualité puisse être réactivée pour le bien du Naturisme.

Merci pour votre réponse.

Réponse : la Ffn reste attentive à l'évolution de la situation. Pour notre part nous continuons à œuvrer pour le développement. Nous allons en parler en AG.

QUESTION 16 : Club du Soleil de Grenoble

Le CSG est une association qui dispose d'un camping pour ses adhérents et qui a ouvert pour ses visiteurs du 15 mai au 15 septembre.

Pour y séjourner comme faire partie de notre association, la licence FFN/FNI est obligatoire pour les vacanciers. Elle nous permet de justifier notre statut d'association sans rentrer en concurrence avec des structures commerciales locales, textiles en particulier. Aujourd'hui, seule la licence Ffn annuelle est disponible vendue à 23 € à

l'entrée du camping. Nous avons de plus en plus de visiteurs avec conjoints et enfants veulent séjourner sur notre terrain pour une nuit ou un week-end pour une première

approche du naturisme. Notre demande est la création d'une licence de type découverte comme cela a existé dans le passé à tarif réduit pour des séjours de courte durée permettant d'accueillir ces visiteurs et de leur faire découvrir les bienfaits du naturisme avec l'intention de les faire adhérer plus tard la Ffn.

Réponse : D'autres associations, notamment en Bretagne et Pays de Loire ont la même demande. Aussi, le BF et le CA réfléchiront à cette proposition en 2022 pour une application en 2023.

QUESTION 17 : Club du Soleil de Grenoble

Depuis cette année, les cartes sont envoyées par courrier à l'entité qui en a fait la demande pour distribution en interne. Nous vendons aussi des cartes à des visiteurs parfois étrangers à qui nous devrions renvoyer par courrier leur carte.

Nous ne pouvons gérer le renvoi de ces cartes à la fois pour des questions de temps et de frais.

Les cartes restent à notre secrétariat.

2- Une option peut-elle être créée à la création de la carte pour distinguer les adhérents et les visiteurs (à la charge de la Ffn)

2- Est-il prévu de dématérialiser les cartes, comme cela se fait de plus en plus, ex les fédérations sportives ?

Réponse : cette difficulté sera réglée avec la mise en place de la dématérialisation sous réserve de la bonne saisie de l'adresse mail dans le logiciel adapté. Pour information, la Fédération fournit des timbres selon le nombre de licences vendues à l'année n-1, ce qui diminue les coûts pour l'association.

QUESTION 18 : Gymno Club Rhodanien

Afin de rendre la licence attractive, pourrait-on imaginer avoir de vrais avantages dans les organismes affiliés ou partenaires afin que chacun puisse y trouver avantage (remises, cocktail d'accueil, goodies...).

La Ffn demande impérativement un avantage à toutes les structures agréées, noté sur le contrat d'agrément signé.

Ces avantages sont répertoriés sur le site de la Ffn, sous réserve que ces avantages soit mis en application.

QUESTION 19 : Jean-Paul Villaumé (Les Hespérides)

Bois de Vincennes :

Pour donner suite au mail de M. Jean-Marie Lamour adressé à la Ffn le 3 août dernier relatant une mauvaise expérience personnelle au bois de Vincennes, que compte faire la fédération afin que les débordements constatés par ce témoignage et d'autres reçus dans nos clubs ne finissent par ternir l'image du naturisme ? Je rappelle que dans l'émission de France Inter, « Le Téléphone sonne », la fédération a annoncé qu'elle assumait la responsabilité de ce lieu.

Réponses : ce lieu est une avancée pour une meilleure acceptation du naturisme par les non naturistes à l'instar de ce qui se pratique à Berlin ou Munich (Parc avec espaces naturistes en pleine ville) cela donne de la lisibilité à notre art de vivre. Cet espace permet une pratique du naturisme à ceux qui vivent en ville. S'il y a des débordements à la périphérie, il incombe aux pouvoirs publics d'y faire régner l'ordre. La FFN est représentée sur place par l'association naturiste de Paris qui défend nos valeurs.

QUESTION 20 : Jean-Paul Villaumé (Les Hespérides)

Existe t'il plusieurs modes de naturisme. Oui sans doute, mais pourquoi opposer les naturistes les uns par rapport aux autres alors que le premier rôle d'une fédération est de fédérer ? Je m'explique :

Depuis plusieurs saisons, les différents représentants de la Ffn mettent en avant le naturiste urbain en dénigrant, voir même en ringardisant les naturistes des clubs tout en oubliant que ces mêmes naturistes représentent l'effervescence du mouvement. C'est pourquoi, par cette question, j'espère sensibiliser la fédération sur son mode de communication.

Réponse : vous avez raison le rôle de la fédération est de fédérer tous les types de naturisme. Cependant, dans la mesure où nous sommes des bénévoles, il est logique que les personnes participant aux interviews parlent de ce qui les intéressent le plus, d'autant que les médias recherchent la nouveauté. Pour autant, la présidente de l'association ne manque pas une occasion de parler des entités et du travail qui est fait par tous les bénévoles. En 2020, la Ffn a lancé une campagne sur les réseaux sociaux pour promouvoir les terrains naturistes associatifs La Ffn relaye les infos des clubs quand ceux-ci communiquent ou donnent matière à communiquer.

QUESTION 21 : Jean-Paul (Les Hespérides)

Pourquoi la Ffn a été si peu présente pendant la crise du COVID ? Pourquoi, n'est-elle pas invitée aux réunions ministérielles qui ont lieu avec le secrétaire d'état du tourisme comme la FNHPA ? Ce manque d'information a entraîné que des clubs ont ouvert leur porte au cours du premier confinement risquant de ternir notre image si problème avait eu lieu.

Réponse : le 7 mai nous avons sorti une revue 3 N spécial confinement.

Nous avons répondu à tous les mails. Chaque fois que nous avons une information nous la transmettons. Nous étions en contacts permanents avec Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air. Un communiqué commun avec Fédération des Espaces Naturistes a été réalisé.

QUESTION 22 : Jean-Paul Villaumé (Les Hespérides)

Pourquoi les présidents de clubs ne peuvent pas avoir accès à un intranet sur le site de la Ffn pour :

- Pouvoir mutualiser les expériences personnelles,
- Mutualiser des dossiers liés à la réglementation,
- Disposer d'une base de données (lois, décrets, normes, ...)

Il serait nécessaire d'apporter ce soutien aux présidents de clubs qui sont confrontés à une législation de plus en plus contraignante.

Réponse : c'est une très bonne idée, nous allons effectivement réfléchir à mettre en place un espace de type intranet pour répondre à ce besoin.

QUESTION 23 : Pierre Brocard (Club du Soleil Nord Isère)

Élection des administrateurs nationaux 2021

Actuellement, tous les postes d'administrateurs nationaux sont pourvus. Un sortant : Roger BANCHEREAU (PACA-Corse). Y-a-t-il eu un tirage au sort pour en renouveler d'autres ? Quel(le)s sont le ou les candidats(es) à cette ou ces fonctions ?

Rappel : D'après le règlement intérieur de la Ffn du 15 Avril 2012 Article Ri 11-

Conseil d'Administration alinéa Ri 11.1b Administrateurs nationaux, «il ne pourra être élu plus de deux administrateurs nationaux par Région ».

Réponse : tous les postes d'administrateurs nationaux ne sont pas pourvus. Il y a des régions qui en ont un, voire aucun. Je vous rappelle que chaque région peut avoir deux administrateurs nationaux sauf l'île de France qui peut en avoir 3 (DOM-TOM).

Il n'y a pas de tirage au sort, c'est un mode électoral.

QUESTION 24 : Pierre Brocard (Club du Soleil Nord Isère)

À la suite de la démission de Julien CLAUDÉ-PÉNÉGRY du poste de vice-président, ce poste est à pourvoir. D'autre part, une sortante : Viviane TIAR (PACA Corse).

Y-a-t-il eu un tirage au sort pour soumettre d'autres membres du bureau au vote des membres du Conseil d'Administration ? Quel(le)s sont les candidats(es) à ces fonctions ?

Réponse : Julien Claudé-PénégrY n'a pas souhaité renouveler son mandat d'administrateur de région à l'île de France, il ne peut donc plus être au bureau fédéral.

Nous n'avons aucune obligation de pourvoir les postes, les statuts prévoient un BF de 3 personnes minimum et 9 maximum.

Viviane Tiar n'est pas sortante en région Paca/Corse, elle est administratrice de région jusqu'en 2022. Elle est sortante du BF et le CA va élire le nouveau BF avec des personnes qui se présenteront. Le mandat est de trois ans, renouvelable par tiers.

25.26. Pierre Brocard (Club du Soleil Nord Isère)

QUESTION 25 :

Refusant le pass sanitaire au nom de la liberté de conscience et de la liberté thérapeutique, des représentants et des membres d'associations sont de ce fait interdits de participation en présentiel au 62^{ème} congrès de la Ffn.

Pourquoi la fédération n'a-t-elle pas proposé à ces personnes de prendre part aux débats en visioconférence et aux votes par voie électronique ?

Cette pratique est pourtant courante lors de conférences, les uns sont dans la salle, les autres en visioconférence. Pourquoi alors désavantager et finalement faire preuve de discrimination, pourtant interdite par le code civil français, envers ceux qui ont choisi de résister à la situation actuelle ?

QUESTION 26 :

Suite à l'allocution présidentielle du 12 juillet, Viviane TIAR, présidente de la Ffn a adressé aux associations fin juillet 2021 un « Communiqué Pandémie Covid-19 » reprenant en grande partie les mesures concernant le pass sanitaire.

Pourquoi, accompagnant celui-ci, un document n'est-il pas parvenu aux clubs mentionnant les différentes méthodes pour atteindre l'immunité naturelle comme les vitamines Ce D, les médicaments : le glutathion, la quercétine, etc., les activités sportives : la gymnastique, le yoga... en indiquant leurs bienfaits ? Cette immunité, qui devrait aller de soi pour les naturistes, est préférable à l'immunité vaccinale ?

Réponse : Les moyens techniques mis à notre disposition ne nous permettent pas de faire un congrès en visioconférence.

Dans le domaine médical, nous ne sommes pas compétents pour donner des avis ou conseil.

QUESTION 27 : Pierre Brocard (Club du Soleil Nord Isère)

Dans la rubrique En direct des Régions, concernant la région Rhône-Alpes (cf page 34), il est mentionné « Plus de 110 licences vendues ». Cette phrase, très imprécise et prêtant à confusion, devrait être supprimée et être remplacée par :

Licences adultes vendues par les associations en 2020 : 996 (1067 en 2019), d'où baisse de -6,08 %,

Licences jeunes vendues par les associations en 2020 : 45 (58 en 2019), d'où baisse de - 22,41 %, Licences adultes vendues par les CV en 2020 : 172 (170 en 2019), d'où hausse de 1,17% Licences jeunes vendues par les CV en 2020 : 2 (2 en 2019), d'où stabilité.

Pouvez-vous publier ce rectificatif dans le compte-rendu qui sera rédigé à l'issue de ce congrès ?

Réponse : effectivement, il y a une erreur page 34 dans l'information transmise par le Président de la Région Rhône-Alpes. Il manque un zéro et donc il s'agit de 1110 licences et non 110, comme indiqué. D'autre part, le détail se trouve en page 66.

Débat autour M. Philippe Parichot « Président » du CS France (celui-ci ayant envoyé un mandat au Président de l'Association naturiste Vendéenne, M. Erick Altmayer pour participer à l'AG de la Ffn).

Nombre de licences vendues en 2020 par le CS France : 220 (CS Audois, CS Montagne)

Le CS France a-t-il le droit de vote s'il a moins de 10 adhérents ?

Viviane précise que M. Parichot n'est pas le Président du CS France. André Gary a démissionné sous l'ordre de M. Parichot.

Premier courrier de la Ffn en novembre 2020, convocation au siège : invitation à son domicile.

Relance demande des statuts, déclaration en sous-préfecture.... : pas de retour. M. Parichot. Celui-ci ne connaît pas le fonctionnement de la Ffn. Pas de règlement des factures.

Lecture des courriers reçus.

Que de mensonges, de plus, cette personne n'est pas licenciée en 2021.

Courrier par la Ffn au CS France pour non-respect des règles RGPD/CNIL.

Courrier par la Ffn au CHM pour délivrance de licences par un tiers.

Patrick rappelle que le CS Audois et le CS Montagne (sections du CS France) ont quitté le CSF et vendent leur propre licence par Ffnpro. Quant au CS Tourisme, Berry et Helio, ils ne sont plus en activité.

Suite au CA de janvier 2021, après les non-réponses du CSF aux divers courriers, décision de suspendre la vente des licences du CSF.

Ted Anspach demande qui est propriétaire de la marque CS France ?

Apparemment, Karel Olivero, rédactrice du magazine « La vie au soleil aurait déposé la marque ».

Décision : le BF convoquera le CS France pour un rdv et indiquera l'éventuelle radiation, selon les explications fournies.

Patrick informe les adhérents du résultat positif en 2020 de 17 000 € environ et propose l'affectation des 17 000 € aux réserves de la Ffn.

Pour 2021, les nouvelles ressources seront affectées aux actions de développement du naturisme.

Viviane fait voter cette affectation aux adhérents.

Nous précisons l'arrivée de Sylvie Fasol, Présidente de APNEL, la feuille de présence est signée. Elle votera pour cette affectation.

VOTE AFFECTATION RÉSULTAT 2020 DANS LES RÉSERVES :
OUI : 96,3% NON : 2,4% ABSTENTION : 1,2%

BUDGET ACTUEL POUR 2021

Patrick : « statutairement, nous sommes tenus au moment de l'AG d'actualiser le budget de l'année en cours. Nous sommes sur l'AG 2021 concernant l'AG 2020, nous actualisons donc le budget 2021. Nous y avons travaillé avec les vérificateurs aux comptes ».

Nous aurons approximativement en charges d'exploitations 159 000 €.

Sur la gouvernance, nous aurons environ 30 000 € de dépenses dont 12 000 € en transport.

Nous proposons 19 000€ d'aides aux clubs, dont l'aide à l'affranchissement pour 6 000€ (timbres Ffn).

L'aide aux régions sera de 12 000€ comme l'année dernière.

En communication et représentation, 18 000 €. Concernant le plan d'action en développement et promotion, nous en parlerons en fin d'année.

Nous vous proposons pour cette année de mettre environ 129 000 € sur le développement et la promotion du naturisme.

Il est fort probable que 2021 aura également un solde positif.

Frédéric : « Avec les vérificateurs aux comptes, nous avons relevé un certain nombre d'erreurs imputation sur l'année 2020. Les chiffres que nous transmettons sont vraiment une estimation.

Je précise l'importance de reprendre la main sur notre comptabilité afin de pouvoir être autonome ainsi que donner les chiffres exacts pour 2021 ».

Nous avons vendu 12 046 licences au 30 août 2021.

Patrick fait voter l'actualisation prévisionnelle.

VOTE ACTUALISATION PRÉVISIONNELLE 2021 :
OUI : 82,1% NON : 7,1% ABSTENTION : 10,7%

BUDGET PRÉVISIONNEL A 3 ANS 2022

Pierre Sendral Midi-Pyrénées demande que l'aide aux régions soit augmentée. Les régions proposeront un nouveau calcul de la dotation régionale.

Patrick : « nous n'allons pas modifier le système de calcul, mais nous pouvons faire un vote à main levée pour repasser le budget des régions à 20 000 €, comme précédemment ».

Le projet est soumis au vote pour 2022 : provision de 20 000 € à la place de 12 000 € à répartir entre les régions naturistes : **vote à l'unanimité des participants.**

Michel Delise demande l'augmentation du budget pour les sports internationaux.

VOTE BUDGET PRÉVISIONNEL 2022
OUI : 86,7% NON : 3,6% ABSTENTION : 9,6%

Frédéric apporte une petite précision sur le mode de vote électronique, adopté cette année. En ajoutant la location des boîtiers : 1300 €.

BUDGET PRÉVISIONNEL A 3 ANS A L'HORIZON 2024

Patrick précise nous resterons à 3 000 licences directes, pas d'augmentation du tarif de la licence en 2022, les dépenses de fonctionnement à 150 000 € : 45,6 avec 45 % sur le fonctionnement de la fédération des différents éléments de fonctionnement et 55 % des recettes directement affectés au naturisme. Pas de modification des frais de fonctionnement.

Nous sommes passés à un budget de 35 000 €, un peu plus que ce que nous avons en 2019.

L'aide aux clubs reste inchangée. Actualisation pour les régions suite au vote à main levée.

Le plus sera mis pour l'action aux développements du naturisme.

Viviane précise que nous avons un abonnement zoom à disposition de toutes les associations et toutes les régions à titre gratuit. N'hésitez pas à vous en servir, il faut juste nous prévenir assez tôt pour l'organisation du planning et obtenir les accès.

Dominique Bailleau propose l'idée de réaliser une sorte de « jeux olympiques » en 2024.

Laurent Luft : « La France pourrait organiser le festival de la jeunesse ».

Jean-Marie Lecoeur : « organisation du gala de natation FNI dans une des régions en France ».

VOTE BUDGET PRÉVISIONNEL A 3 ANS
OUI : 85,7% NON : 2,4% ABSTENTION : 11,9%

PRIX COTISATION FÉDÉRALE/LICENCE 2022

Maintien du tarif de la licence à 23 € pour les Associations et pour les licenciés directs : 23 € + 5 € (frais administratifs) = 28 €.

VOTE PRIX DE LA COTISATION FÉDÉRALE POUR LA LICENCE 2022
OUI : 94% NON : 1,2% ABSTENTION : 4,8%

PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ADMINISTRATEURS NATIONAUX

Pas de candidature administrateurs nationaux pour 2021.

Roger Banchereau ne se représente pas donc il n'y aura que deux administrateurs nationaux sur l'Ile de France.

PRÉSENTATION DES AFFILIATIONS, RADIATIONS, AGRÉMENTS

Pas de nouvelles Affiliations en 2020.

Pour information, un agrément a été signé avec le Centre Naturiste Héliomonde pour la réalisation de ce Congrès (2021).

Demande de désaffiliation de l'APNEL (mail du 31/08/2021 à 19H49).

Parole à Sylvie Fasol, Présidente de l'APNEL.

« L'APNEL a demandé sa désaffiliation auprès de la fédération. Décision prise en accord avec l'ensemble des adhérents. Cette désaffiliation fait suite à des désaccords, nous ne nous reconnaissons plus en la Ffn. Nous ne voulons pas être limité dans nos choix, besoin d'avancer et d'aller vers les autres. Nous avons besoin d'être partenaire de la fédération essentiellement, pas adhérent.

Question de Viviane : « Pourquoi le choix de rester jusqu'au 31 décembre 2021 ? »

Sylvie : « c'est une année civile ».

Sylvie : « Nous partons pour pouvoir travailler différemment ensemble, il n'y a pas de fracture mais simplement une avancée différente et une clarification des choses ».

Viviane demande une modération sur les réseaux sociaux de la part de l'APNEL à l'égard de la Ffn.

Sylvie souhaite que la Ffn et l'APNEL aillent dans le même sens même si l'affiliation n'est plus présente.

Radiation de l'association « Les Kunus » de la région Pays du Pays de la Loire : cette association était provisoire jusqu'en 2021, **le CA décide de ne pas donner l'affiliation définitive à cette association.**

L'Association Les Kunus ne sera pas affiliée à la fédération et ne représentera ni la Région Pays de la Loire ni la Fédération française de naturisme.

RAPPORT ORIENTATION 2021-2023

Ateliers thématiques proposés :

Viviane propose que cette AGO soit basée sur le projet 2022 qui sont :

- accueil des nouveaux naturistes dans les associations (Yves),
- le naturisme et le monde d'après (Patrick),
- commission finances (Patrick, Fred),
- commission juridique (Maître Frédéric Picard),
- commission éducation populaire (Viviane),
- nettoyage des lacs, des rivières et des mers (Albert),
- week-end intergénérationnel : les centres de vacances sont d'accord pour accueillir les compétitions sportives (Eric),
- intranet (Jean-Paul Villaumé),
- licences vacances (Albert).

Les initiateurs présentent leur projet.

Projet intergénérationnel (Éric)

2023 (dernier week-end du mois de mai : famille/enfant, famille/adolescent, jeunes/adultes.

Activités fédératrices et ludiques. Equipes régionales pour faciliter l'intégration. Inscription individuelle ou régionale. Maître-nageur. Club = responsable d'activité. Prix : licencié/non licencié (licence découverte). Sensibilisation à l'écologie. Organisation covoiturage, tarif groupe (train). Intergénération des jeux. Communication via mail, zoom.

Inclure le secourisme (projet de Magali Stéfanut). Elle proposera au club qui le souhaite de recevoir un formateur dispensant une initiation de premier secours.

Valorisation du naturisme familial. Rencontre avec la jeunesse. Réflexions avec des administrateurs, membre de club. Réflexions sur l'organisation de rencontres pour la jeunesse en France. Premièrement, rdv sportif et ludique organisé par la fédération afin que les clubs et les naturistes se rencontrent pour vivre le naturisme. L'objectif principal est d'habituer les enfants naturistes à se retrouver tous les ans dans un cadre sportif et festif, leur permettre de créer des liens entre eux afin de leur donner envie de prolonger la vie des clubs une fois devenu adulte ».

Albert : « Ecologie et environnement sont des points importants du naturisme ».

Nettoyage lac, rivière, plage

Au printemps, le 2 et 3 avril un impact médiatique. Rester sur les rivages, contact avec divers organismes pour la réalisation de l'activité. Avoir des aides municipales, parcs maritimes, déchetteries, communautés de communes. Contact des associations récupérant les déchets. Une adresse sera mise en place pour recenser les idées.

J-C Antoine région Aquitaine : « travailler avec Surf Ryder qui sont membres de France Environnement. Surf Ryder donne des sacs, des gants, il faut juste choisir une date et s'inscrire sur le site. Communication importante le dernier week-end de mars. A voir pour intégrer cette organisation ».

Bruno Saurez ANP : « contact avec les associations de défense de l'environnement dans les régions pour participer à leurs actions de nettoyage de plages, de massifs, la nature mais également pour tout type d'actions. Les Associations Naturistes doivent faire partie intégrante des associations militantes pour la défense de l'environnement ».

Viviane précise que certains clubs de plage font les nettoyages des plages partout en France. La municipalité met à disposition gants, râtaux, sacs. C'est important d'être associé à une association non naturiste pour ces événements.

Jean-Lou précise que Surf Ryder Fondation Europe est une organisation internationale basée en Aquitaine créée depuis plus de 25 ans. Ce sont des nettoyages de plage scientifiques. Tout est comptabilisé, tout rentre dans un projet et cela leur permet d'agir raisonnablement sur la pollution.

Commission finances (licence vacances : Christian Bugeat) :

Uniquement pour les Associations avec terrain. Pas les structures commerciales.

Discussions sur les possibilités en s'inspirant de la Serre de Portelas. La licence vacance/découverte peut apporter des licenciés. Ne pouvant pas vendre une licence à 23 €, la solution intermédiaire qui s'intègre dans le concept de la licence fédérale avec ces avantages.

Idée d'un carnet à souches qui ne coûterait rien au vacancier et qui lui permettrait de visiter les clubs ayant un terrain recevant du public tout en étant identifié à la fédération.

En remettant ce carnet au vacancier, transmission du flyer « à quoi sert la licence ».

Chaque club avec terrain visité tamponnera le carnet. Carnet valable un an.

Commission intranet (rapporteur J-Paul Villaumé) :

Dossier handicap, sécurité piscine, stockage des produits d'entretien, sécurité d'accessibilité aux terrains, réglementation ARS, documentation nécessaire (normes, décret) achetée par la Ffn à la disposition des Président(e)s de club. Aires de jeux, DGCRF, coordination de manifestations, partager les problèmes juridiques, partenariat existant à la Ffn, RGPD et ACNIL, archivage des documents.

Accueil des nouveaux naturistes (Dominique Legrand) :

Nous avons abordé les différents problèmes : **Accueil 1ère fois**, amener à la **nudité** (garder un paréo), discuter des problèmes de **travaux**. Instaurer des **visites** probatoires, des **entretiens** préalables. Inviter à un **repas commun** ou **discussions**.

L'accueil ne se fait pas forcément nu la première fois. Idée de **panneaux** à l'entrée du terrain pour mettre en confiance. **Intégrer la notion d'Association**. Création de **livret d'accueil par la ffn avec encart pour association organisatrice**.

Yves Leclerc : « L'idée que le livret d'accueil soit un livret Ffn disponible pour toutes les associations compléterait les flyers Ffn, personnalisés en fonction des associations ».

Viviane défend l'idée du livret.

Eric : proposition d'une **journée nationale portes-ouvertes des clubs naturistes avec terrain**. C'est-à-dire que toutes les Associations avec terrain fassent, le même jour, la possibilité d'un week-end de juin pour l'impact médiatique (Médias, presse et radios, dossier de presse).

Viviane : « intégrer la **Licence Vacances aux projets d'orientation** afin que les clubs avec terrain puissent convenablement trouver des idées pour que les visiteurs soient licenciés ».

Nous validons également l'**intranet** demandé par Jean-Paul des Hespérides dans les projets.

Commission juridique (Frédéric Picard) :

Proposition à disposition des entités de la Ffn. Créer une adresse électronique « commission juridique... ».

Viviane précise que cette boîte existe déjà.

Frédéric : instrument permettant à chacun de demander éventuellement de l'aide. Cette commission pourrait se réunir 4 fois/an et si question importante se réunir par ailleurs. Il y a toute la question des instances judiciaires qui sont engagées ou en cours. Débattre lors de la commission juridique à propos de ces instances.

Remerciements à Michelle pour l'organisation de la 1ère Cyclonue à Rennes.

Michelle complète par l'existence, sur le site, des fiches juridiques, la mise à jour est faite régulièrement, cela pourrait faire partie de la commission juridique. Solliciter la commission sur des sujets intéressants les adhérents ».

Commission Jeunesse Éducation populaire (rapporteur J-Lou Dumon-Carbonnet) :

Respect de soi, de l'autre, l'écoute, le partage, enrichissement pour un projet commun.

Projet à étudier en détail. Travailler sur le projet associatif et éducatif de la Ffn. Création d'un document interactif pour recueillir toutes les idées afin de créer une commission unique à long terme.

Viviane fait voter tous ces beaux projets.

VOTE PROJET D'ORIENTATION 2022
OUI : 94,4% NON : / ABSTENTION : 5,6%

A l'issue de cette Assemblée Générale, il suivra un CA pour l'élection du nouveau BF.

Viviane remercie le BF, le CA, les Associations ainsi que tous les participants pour cette belle AG et tout le travail accompli avec attention.

Ce fut un magnifique congrès avec beaucoup d'échanges, de partages précisant la continuité de la communication commencée.

Remerciements pour les invitations aux AG régionales.

Nous continuons pour le mouvement naturiste de la Fédération française de naturisme.

La Présidente clôture l'Assemblée Générale.

Fin de séance à 13H00

Fait le 31/10/2021, à St Cheron

Viviane Tiar
Présidente

Fanny Blanchet
Secrétaire générale

